

Le Maire

2022	DGS 006
Délégation de signature	
Vacances des élus	
1 ^{er} juillet au 15 septembre 2022	

Reception Préfecture

094-219400686 – 20220713
ARR22P1282DGS006

Date transmission :

Date réception :

Le Maire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau des absences des Maires-Adjointes et des Conseillers Municipaux titulaires de délégations,

ARRETE

ARTICLE I :

Pour la période 1^{er} juillet au 15 septembre 2022, tout document est à mettre à la signature de Monsieur le Maire. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, Les Maires-Adjointes dont les noms figurent au tableau annexé au présent arrêté reçoivent, sous sa surveillance et sa responsabilité, les délégations définies audit tableau.

ARTICLE FINAL :

Copie du présent arrêté sera affichée en Mairie, publiée au recueil des actes administratifs et adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- Madame la Comptable Public ,
- Les chefs de service,
- Les élus concernés.

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex
- Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;

- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le
et de la publication le
Le Directeur Général des Services

Frédéric ERZEN

Fait en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés,
Le 13 Juillet 2022

Le Maire,

Sylvain BERRIOS

Service : Direction Générale des Services

Domaine : Délégation de signature

Nomenclature : 5.5.1.

Début d'affichage le

Fin d'affichage le

Accusé de réception en préfecture
094-219400686-20220713-ARR22P1282DGS06-AR
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Délégations permanentes	
Délégations de Mme Carole DRAI 1^{er} Maire-Adjoint	Du 10 juillet au 31 août 2022
- Aux Finances - Aux Assurances - A la commande publique	Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à Mme DRAI : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à : Mme. COULON (du 10 au 24 juillet 2022) M. Cédric LAUNAY (du 25 juillet au 19 août 2022) M. DELECROIX (du 22 au 31 août 2022) et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à : M. KOCHER (du 10 au 24 juillet 2022) Mme SOULIS (du 25 au 31 juillet 2022) Mme CARPENTIER (du 1^{er} au 15 août 2022) Mme CAMARA (du 22 au 31 août 2022)
Délégations de M. Pierre-Michel DELECROIX, 2^{ème} Maire-Adjoint	Du 23 juillet au 21 août 2022
- à l'urbanisme, à l'hygiène et à la lutte contre les nuisances et le bruit et à l'attractivité économique, aux domaines et aux autorisations relatives aux permissions liées aux permis de construire	Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. DELECROIX : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à : M. LAUNAY (du 25 juillet au 19 août 2022) et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à : Mme SOULIS (du 23 au 31 juillet 2022) Mme CARPENTIER (du 1^{er} au 15 août 2022)
Délégations de Mme Laurence COULON, 3^{ème} Maire-Adjoint	Du 29 juillet au 21 août 2022
- Aux Ressources Humaines	Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à Mme COULON : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à : M. LAUNAY (du 29 juillet au 19 août 2022) et, en cas d'absence de celui-ci, il est donné délégation à : Mme CARPENTIER (du 1^{er} au 15 août 2022)

Délégations de M. Germain ROESCH, 4^{ème} Maire-Adjoint	Du 18 au 31 juillet 2022 Du 10 au 28 août 2022
- Au développement durable - Aux espaces verts - Aux marchés publics - Aux contrats de concession avec délégation de service public	Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. ROESCH : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à : M. KOCHER (du 18 au 27 juillet 2022) M. LAUNAY (du 10 au 19 août 2022) M. DELECROIX (du 22 au 28 août 2022) et, en cas d'absence de celui-ci, il est donné délégation à : MME SOULIS (du 20 au 31 juillet 2022) Mme CARPENTIER (du 10 au 15 août 2022) M. DELECROIX (du 22 au 28 août 2022))
Délégations de Mme Yasmine CAMARA, 5^{ème} Maire-Adjoint	Du 23 juillet au 21 août 2022
- Au commerce - Aux permissions de voirie liées au commerce - A l'artisanat - A l'animation - A la boutique éphémère	Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à Mme CAMARA : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à : M. LAUNAY (du 25 juillet au 19 août 2022)) et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à : MME SOULIS (du 23 au 31 juillet 2022) M. ROESCH (du 1^{er} au 9 août 2022) MME CARPENTIER (du 9 au 15 août 2022)
Délégations de M. Julien KOCHER 6^{ème} Maire-Adjoint	Du 28 juillet au 24 août 2022
- A l'enseignement - A la jeunesse - A la vie éducative - Au périscolaire	Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. KOCHER : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à : M. CIPRIANO (du 29 juillet au 7 août 2022) Mme CARPENTIER (du 8 au 15 août 2022) Mme CAMARA (du 22 au 24 août 2022) et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à : M. LAUNAY (du 25 juillet au 19 août 2022)

Service : Direction Générale des Services

Domaine : Délégation de signature

Nomenclature : 5.5.1.

Début d'affichage le

Fin d'affichage le

Accusé de réception en préfecture
094-219400686-20220713-ARR22P1282DGS06-AR
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Délégations de de Mme. Hélène LERAITRE 7^{ème} Maire-Adjoint	Du 28 juillet au 25 août 2022
- Aux affaires sociales - Aux relations avec le CCAS - Au handicap	Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à MME LERAITRE : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à : Mme SOULIS (du 28 au 31 juillet 2022) Mme CARPENTIER (du 1^{er} au 15 août 2022) M. LAUNAY (du 16 au 19 août 2022) Mme CAMARA (du 22 au 25 août 2022) et, en cas d'absence de celle-ci, il est donné délégation à : M. LAUNAY (du 28 juillet 19 août 2022) MME COULON (du 22 au 25 août 2022)
Délégations de M. Cédric LAUNAY – 8^{ème} Maire-Adjoint	du 9 au 24 juillet et du 20 au 28 août 2022
- A la vie des quartiers	Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. LAUNAY : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à : Mme CAMARA (du 9 au 22 juillet et du 22 au 28 août 2022) et, en cas d'absence de celle-ci, il est donné délégation à : Mme LERAITRE (du 9 au 24 juillet 2022) M. CIPRIANO (du 20 au 28 août 2022)

Délégations de Mme Dominique SOULIS, 9^{ème} Maire-Adjoint	du 1 ^{er} au 19 juillet / du 1 ^{er} au 7 août et du 11 au 31 août 2022
- Aux sports - Aux relations internationales	Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à Mme SOULIS : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à : MME KOCHER (du 1^{er} au 19 juillet 2022) M. ROESCH (du 1^{er} au 7 août 2022) M. LAUNAY (du 11 au 19 août 2022) M. CIPRIANO (du 22 au 31 août 2022) et, en cas d'absence de celui-ci, il est donné délégation à : Mme LERAITRE (du 1^{er} au 19 juillet 2022) Mme CARPENTIER (du 1^{er} au 15 août 2022) Mme CAMARA (du 22 au 31 août 2022)
Délégations de M. Philippe CIPRIANO, 10^{ème} Maire-Adjoint	du 19 au 28 juillet / du 8 au 22 août 2022 et du 6 au 15 septembre 2022
- A la voirie et à la circulation- Aux bâtiments communaux - A la mobilité urbaine - Aux autorisations relatives aux permissions de voirie liées aux travaux	Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. CIPRIANO : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à : Mme COULON (du 19 au 28 juillet 2022) M. LAUNAY (du 8 au 19 août 2022) M. DELECROIX (du 6 au 15 septembre 2022) et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à : Mme SOULIS (du 19 au 28 juillet 2022) Mme CARPENTIER (du 8 au 15 août 2022) M. ROESCH (du 6 au 15 septembre 2022)
Délégations de Mme Agnès CARPENTIER 11^{ème} Maire-Adjoint	du 10 au 31 juillet et du 16 au 31 août 2022
- A la petite enfance	Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à Mme CARPENTIER : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :

	Mme LERAITRE (du 10 juillet au 27 juillet 2022) M. LAUNAY (du 16 au 19 août 2022) Mme CAMARA (du 22 au 31 août 2022) et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à : MME COULON (du 10 au 28 juillet et du 22 au 31 août 2022))
Délégations de M. Jean-Marc BRETON, Conseiller Municipal	du 14 au 24 juillet et du 14 au 28 août 2022
- A la santé	Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. BRETON : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à : Mme LERAITRE (du 14 au 24 juillet 2022) M. LAUNAY (du 14 au 19 août 2022) M. CIPRIANO (du 22 au 28 août 2022) et, en cas d'absence de celui-ci, il est donné délégation à : MME COULON (du 14 au 24 juillet 2022) MME CAMARA (du 22 au 28 août 2022)
Délégations de M. Adrien CAILLEREZ, Conseiller Municipal	du 22 juillet au 22 août 2022
- Au suivi des transferts de la Métropole du Grand Paris	Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. CAILLEREZ : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à : M. LAUNAY (du 25 juillet au 19 août 2022) et, en cas d'absence de celui-ci, il est donné délégation à : Mme SOULIS (du 22 au 31 juillet 2022) MME CARPENTIER (du 1er au 15 août 2022)

Délégations de Mme Jacqueline VISCARDI, Conseiller Municipal	du 16 juillet au 31 août 2022
- A l'état civil - Aux élections (périmètre géographique et implantation des	Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à Mme VISCARDI : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :

Service : Direction Générale des Services
Domaine : Délégation de signature
Nomenclature : 5.5.1.

Début d'affichage le

Fin d'affichage le

Accusé de réception en préfecture
094-219400686-20220713-ARR22P1282DGS06-AR
Date de réception préfecture : 13/07/2022

bureaux de vote, courriers d'inscription, de mouvements des électeurs sur les listes électorales, courriers relatifs aux procurations, convocation des présidents de bureaux pour un scrutin), - Aux affaires diverses (certificat de changement de résidence, certificat de domicile, certificat de vie, ouverture temporaire de débits de boissons, délivrance de licences 2, 3, 4 et mutation de ces licences, autorisation d'ouverture tardive, recensement, enquêtes, jury d'assises, etc...), - Aux mesures nécessaires contre les personnes atteintes de troubles mentaux dont l'état pourrait compromettre la morale publique, la sécurité des personnes ou la conservation des propriétés provisoires,	Mme COULON (du 16 au 28 juillet 2022) M. LAUNAY (du 29 juillet au 19 août 2022) M. DELECROIX (du 22 au 31 août 2022) et, en cas d'absence de celui-ci, il est donné délégation à : M. KOCHER (du 16 au 27 juillet 2022) M. CIPRIANO (du 28 juillet au 7 août 2022) Mme CARPENTIER (du 8 au 15 août 2022) Mme COULON (du 22 au 31 août 2022)
Délégations de M. Gilles CHERIER, Conseiller Municipal	du 12 au 31 juillet au 19 au 29 août 2022
- Aux Espaces Verts	Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. CAILLEREZ : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à : M. KOCHER (du 12 au 27 juillet 2022) M.CIPRIANO (du 23 au 29 août 2022) et, en cas d'absence de celui-ci, il est donné délégation à : Mme LERAITRE (du 12 au 27 juillet 2022) M.DELECROIX (du 22 au 29 août 2022)